

A03 - Entretien des ouvrages de franchissement

Habitats d'intérêt communautaire :

3150 : Canaux et fossés eutrophes des marais naturels

Habitats d'espèces :

Fossés et petits canaux (Cor. 89.2)

Espèces visées au titre de la Directive

Habitats :

Loutre d'Europe (1355), **Vison**

d'Europe*(1356),

Grand Murin (1324), Murin de Bechstein (1323), Murin à oreilles échancrées (1322)



Ouvrage sous la D14 (LPO)

Enjeux : Les collisions routières sont l'une des principales causes de mortalité des mustélidés d'intérêt communautaire (Loutre et Vison d'Europe). La transparence des ouvrages (ponts) constitue un enjeu majeur pour le maintien de ces populations. Par ailleurs, ces ponts peuvent servir de sites d'abri ou d'hivernage pour certaines espèces de chauves-souris fissuricoles. L'aménagement adapté des ouvrages hydrauliques contribue aussi à la libre circulation des poissons migrateurs.

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1- **Consulter la structure animatrice** du site Natura 2000 lors des travaux de réaménagement ou d'entretien d'ouvrages hydrauliques pour une visite préalable afin de prendre en compte les enjeux de **libre circulation du vison d'Europe et de la Loutre** et de préservation des sites à chauves-souris.

Point de contrôle : traces écrites de la consultation de la structure animatrice.

2 – Signaler à l'animateur Natura 2000 les individus morts sur la route relevant des espèces suivantes : Loutre d'Europe, Vison d'Europe, rapaces nocturnes, rapaces diurnes

Point de contrôle : traces écrites d'échanges avec la structure animatrice

RECOMMANDATIONS

1- Suivre les conseils de la structure animatrice pour la réalisation des travaux: date de travaux, évacuation des chauves-souris, utilisation de nichoirs temporaires à proximité du chantier, préconisations concernant les poissons migrateurs...

2- Eviter les travaux lors des mises bas des chauves-souris de mi-mai à mi-août

3- Lors de réfection de joints, laisser 1 à 2 disjointements libres par voûte.